

Organisation de la Défense

1. Pourquoi une défense et que doit-on protéger ?

Il est impératif à la France de défendre ses intérêts vitaux, ceux qui garantissent la survie de la nation (métropole et DOM-TOM) afin qu'elle puisse assurer son rang et ses responsabilités internationales.

Les menaces qui pèsent sur la France sont diverses et variées :

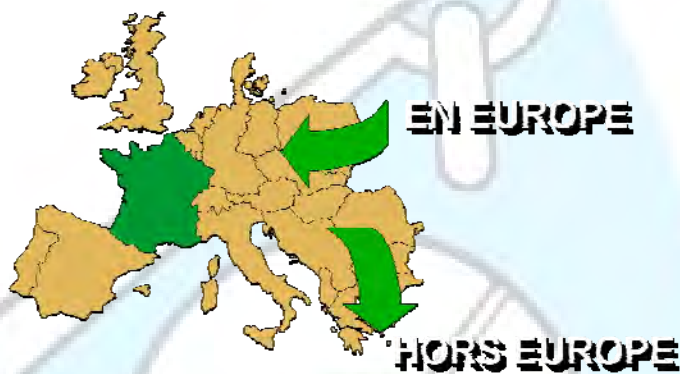
- Militaire,
- Economique,
- Démographique,
- Médiatique,
- Terroriste,...

Les menaces militaires

Depuis la chute du mur de Berlin et de la dissolution du Pacte de Varsovie la menace majeure qui pourrait mettre en péril la survie même de la nation a disparu.

En revanche, les risques liés à la prolifération et à la dissémination des armes de destruction massive se sont multipliés et pèsent de manière diffuse et insidieuse sur notre environnement.

La Méditerranée est bordée par la zone troublée du Moyen-Orient et sépare des régions de religions différentes. Les rivalités profondément enracinées se traduisent également par une accumulation dangereuse d'armements.



Les menaces économiques



Le monde Occidental possède peu de réserves de matières premières. Il est particulièrement tributaire pour ses approvisionnements de la Russie, de l'Afrique du sud, du Moyen-Orient. Toute crise grave dans les régions concernées, peut constituer une entrave à l'approvisionnement de l'Occident.

L'Océan Indien est parcouru par les voies maritimes reliant les pays du Golfe et l'Europe pour l'approvisionnement en pétrole; les régions de l'Afrique Australe et l'Europe pour les métaux stratégiques.

- Zambie et ex Zaïre : Cobalt
 - Zimbabwe : Chrome
 - Gabon : Manganèse
 - Platine + Vanadium
- } Afrique du Sud

Les menaces démographiques

La croissance démographique s'effectue inégalement entre les continents.

- Faible dans les pays industrialisés de l'Europe Occidentale, elle dépasse dans les pays en voie de développement un taux annuel de 3%.

Cette inégalité démographique se double d'une grande inégalité économique: des pays les plus pauvres aux pays les plus riches, le revenu par habitant passe de 100 à 20000 dollars environ.

La recherche d'une plus grande justice à l'échelle mondiale constitue donc un facteur essentiel du maintien de la paix.



Les menaces médiatiques

L'étude du champ médiatique international constitue une exigence de défense

moderne. C'est dans cette perspective qu'a été créé le CODIP: (Centre Opérationnel de Presse Internationale de défense) qui met à la disposition des Etats Majors et des responsables médiatiques français ses analyses et ses observations.

Les journalistes sont souvent les premières victimes de la désinformation diffusée par des sources étrangères.

Cependant dans les démocraties avancées du monde Occidental les opinions publiques constituent une cible prioritaire.

Les menaces terroristes

Les groupes terroristes agissent pour le compte d'organisations plus ou moins structurées et soutenues par des minorités ou des états.

Elles peuvent, en raison d'objectifs momentanément communs, finir par constituer un véritable réseau international.

2. Organisation du pays pour faire face à ces menaces

L'objectif de la défense est d'assurer

- en tout temps
- en toutes circonstances
- contre toutes les formes d'agression
- la sécurité et l'intégrité du territoire
- la vie de la population

Y a-t-il des alternatives à une défense ?

- la neutralité ?
 - ↳ une solution inefficace
- le désarmement ?
 - ↳ les conditions requises ne sont pas réunies

Il y a donc une nécessité d'avoir une défense avec une politique de défense qui fixe les différentes missions aux armées. La politique de défense sert à protéger les droits fondamentaux des citoyens :

- droit à la sécurité
défense du territoire, de ses habitants, de ses intérêts
- droit de décider librement
indépendante de la France au niveau :
 - ◆ politique (démocratie)
 - ◆ militaire (départ de l'OTAN et dissuasion nucléaire)
 - ◆ économique (diversification des sources d'approvisionnement)
- création de liens et d'alliances
les pays membres s'engagent en cas d'agression armée à se porter "aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, militaires et autres".

3. Dissuasion et forces armées

La dissuasion reste au coeur de la stratégie de défense de la France. La force nucléaire française est indépendante et fut décidée par le Général de Gaulle en 1960.

Elle constitue la garantie ultime face à toute menace s'exerçant sur nos intérêts vitaux.

Principe:

Dissuader un agresseur de s'en prendre à nos intérêts vitaux en conservant les capacités nucléaires suffisantes pour lui causer, le cas échéant, des dommages bien supérieurs aux gains qu'il pourrait escompter de son agression.

Conformément aux orientations fixées par le Président de la République elle repose désormais sur deux composantes, réduites et modernisées :

- Une composante sous marine, constituée de 4 SNLE (Les SNLE NG sont équipés de missiles balistiques M45, remplacés par M51 vers 2010)



- Une composante aérienne, mettant en oeuvre, à partir d'appareils de l'armée de l'air (Mirage 2000N) ou de l'aéronavale (Super Etendard Modernisé) des missiles ASMP.



Les forces conventionnelles sont composées de :

- L'armée de Terre
- L'armée de l'Air
- La Marine
- La Gendarmerie

4. Organisation de la Défense

- Le Président de la République :

- ❖ est le garant de l'indépendance nationale
- ❖ est le chef des armées
- ❖ est le seul à pouvoir donner l'ordre d'engagement de la force nucléaire
- ❖ est élu au suffrage universel direct pour 5 ans

- Le Parlement (Assemblée Nationale + Sénat) :

Il fixe par des lois l'organisation de la défense, le budget annuel de la défense (par les lois de finance), les lois de programmation militaire qui donnent les grandes orientations de la politique militaire de la France.

Ex : d'ici 10 ans, le format global de la marine, devrait se situer autour de 80 bâtiments.

nouveau missile M51 pour mise en service en 2010.

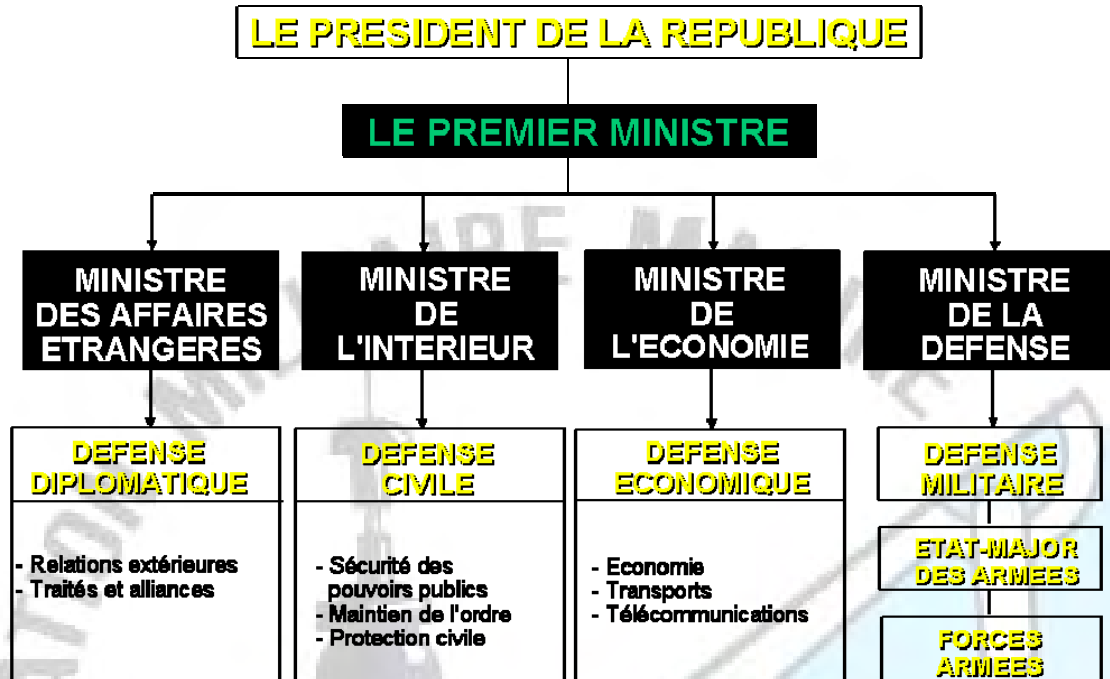
- Le Premier Ministre :

- ❖ est responsable de la défense nationale
- ❖ coordonne les activités de défense
- ❖ est nommé par le Président de la République

- Le Ministre de la Défense :

- ❖ est responsable de la mise en œuvre des forces armées
- ❖ est aidé par le CEMA, le CEMM, le CEMAT, le CEMAA et le DGA

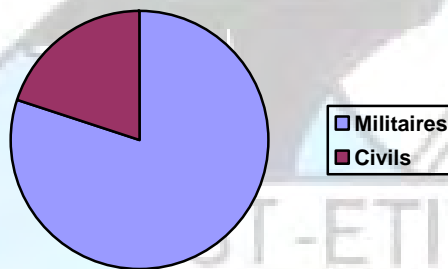
Chaque ministre est responsable de la préparation et de l'exécution des mesures de défense incombant à son ministère.



5. Personnel de la défense

Actuellement, le personnel est réparti de la manière suivante :

- 80 % de militaires
- 20 % de civils



6. Autres grands organismes des armées

Direction Générale de l'Armement	DGA
Direction Centrale du Service de Santé des Armées	DCSSA
Direction des Constructions Navales	DCN
Direction des Travaux Maritimes	DTM
Service des Essences des Armées	SEA
SERVICE des Transmissions et Infrastructures de la Marine	SERTIM